**Élections législatives : il faudra voter en mairie**

**Le Dauphiné Libéré**– 18/06/2024

  |

En raison de l’occupation de la salle Gavotine, la mairie a été dans l’obligation de modifier les emplacements des bureaux de vote 1 et 2 pour les deux tours des prochaines élections législatives (30 juin et 7 juillet). Les bureaux de vote se tiendront donc à la mairie. À noter par ailleurs que les listes électorales qui seront utilisées pour l’élection sont celles arrêtées à la date du 10 juin 2024 : toutes les inscriptions qui interviendront après cette date ne seront pas prises en compte pour la participation au scrutin.